

Conseil d'administration Séance plénière n° 263

du 7 octobre 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à seize heures cinq, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est réuni en présentiel au siège de l'agence (avenue Buffon - 45063 Orléans) et en visioconférence, sous la présidence de Mme Régine ENGSTRÖM.

Le présent registre comprend les délibérations 2021-76 et 2021-77.

Diffusion :

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

1. Diffusion.....	1
2. Délibérations.....	3
3. Liste de présence.....	8

Sommaire

2021-76 Adoption de la révision du 11e programme d'intervention 2019-2024	3
2021-77 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024 - Redevances	4
Liste d'émargement	7

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 7 octobre 2021

Délibération n° 2021 - 76

11^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

Adoption de la révision du 11^e programme

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération modifiée n° 2018-102 du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2021-75 du 22 septembre 2021 du conseil d'administration adoptant le projet de révision du 11^e programme à mi-parcours et sollicitant l'avis conforme du comité bassin,
- vu la délibération n° 2021-14 du 7 octobre 2021 du comité de bassin portant avis conforme sur la révision du 11^e programme à mi-parcours,

DÉCIDE :

Article 1

De modifier la délibération n° 2018-102 du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme en adoptant les modifications prévues à l'article 1 de la délibération susvisée n° 2021-75 du 22 septembre 2021 du conseil d'administration.

Article 2

De fixer au 1^{er} janvier 2022 la date d'entrée en vigueur des modifications décidées à l'article 1.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 7 octobre 2021

Délibération n° 2021 - 77

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
2019-2024**

Redevances

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 3 (partie réglementaire),
- vu l'arrêté du 22 octobre 2007 relatif aux circonscriptions des agences de l'eau,
- vu la délibération n° 2018-13 du comité de bassin Loire-Bretagne du 4 octobre 2018 portant avis conforme sur l'adoption des taux de redevances 2019-2024 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-101 du conseil d'administration du 4 octobre 2018 relative aux redevances du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024,
- vu l'avis favorable de la commission Programme du 8 juin 2021 sur la modification des taux de redevances,
- vu la délibération n° 2021-72 du 24 juin 2021 du conseil d'administration adoptant le projet de modification des redevances du 11^e programme et sollicitant l'avis conforme du comité de bassin,
- vu la délibération n° 2021-75 du 22 septembre 2021 du conseil d'administration adoptant le projet de révision du 11^e programme à mi-parcours et sollicitant l'avis conforme du comité de bassin,
- vu la délibération n° 2021-14 du 7 octobre 2021 du comité de bassin Loire-Bretagne donnant son avis conforme sur la révision du 11^e programme,

DÉCIDE :

Article 1

Le tableau du paragraphe 2.1 - **Redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique** - de l'article 2 de la délibération n° 2018-101 du 4 octobre 2018 est modifié comme suit :

Éléments constitutifs de la pollution	Zone 1			Zone 2		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Azote oxydé, nitrites et nitrates (en € par kg)	0,080	0,093	0,105	0,080	0,093	0,105
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif (en € par kg)	3,25	3,90	4,55	3,25	3,90	4,55
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif rejetés en masse d'eau souterraine (en € par kg)	5,00	6,00	7,00	5,00	6,00	7,00
Sels dissous (en €/m ³ [siemens/centimètre])	0,040	0,046	0,053	0,040	0,046	0,053

Article 2

Le tableau du paragraphe 2.3.2 - *Redevance acquittée par les personnes assujetties à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique* - de l'article 2 de la délibération n° 2018-101 du 4 octobre 2018 est modifié comme suit :

Année	2022	2023	2024
Taux	0,16	0,16	0,16

Article 3

Le tableau du paragraphe 2.5 - **Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, hors prélèvement destiné au fonctionnement des installations hydroélectriques** - de l'article 2 de la délibération n° 2018-101 du 4 octobre 2018 est modifié comme suit :

Usage	Catégorie 1 (Zone 1)			Catégorie 2 (Zones 2 et 3)		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Irrigation (sauf irrigation gravitaire)	1,50	1,59	1,67	2,30	2,48	2,67
Irrigation gravitaire	0,202	0,215	0,228	0,313	0,341	0,370
Alimentation en eau potable	3,30	3,30	3,31	4,55	4,93	5,32
Alimentation d'un canal	0,0135	0,0136	0,0138	0,0266	0,0266	0,0266
Refroidissement industriel conduisant à une restitution supérieure à 99 %	0,226	0,228	0,230	0,337	0,354	0,370
Autres usages économiques	2,57	2,57	2,57	3,45	3,72	4,00

Article 4

Date d'application - Publicité

Les dispositions de la présente délibération, qui sera publiée au Journal Officiel de la République Française, sont applicables sur la totalité de la circonscription de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à compter du 1^{er} janvier 2022.

La présente délibération sera adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande.

Le Directeur
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du jeudi 7 octobre 2021
(à 16h à l'agence de l'eau Loire Bretagne - salle Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GRIVOTET Françoise
A	M. ALEXANDRE Thierry		
A	Mme AUBERGER Eliane		
P	Mme BARRE Florence	VISIO	
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. SPECQ Bertrand
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
P	Mme ENGSTROM Régine	VISIO	
P	Mme GALLIEN Cécile	VISIO	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. GARCIA Pierre		
R	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	VISIO	
A	Mme GRIVOTET Françoise		
P	Mme HAAS Betsabée	VISIO	
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	
A	Mme LAMOUR Marguerite		
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	VISIO	
R	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	SIGNÉ	
A	M. MARQUES Rémy		
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. POIRIER Fredy	VISIO	
P	Mme RAPOSO Sophie	VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
A	M. SELIER Guillaume		
R	M. SPECQ Bertrand R. par M. WICKER B.	SIGNÉ	
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. VALLÉE Mickaël		
A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	26

Présents : 23
Dont représentés : 3
Pouvoirs donnés : 3
Absents : 11

Quorum 1 / 2 de 38 = 19

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
A	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	
A	M. DINGREMONT Benoît	
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ